Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260605-DEL10050626LEGR-DE

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 13 aux CFU délib 1 et 15 pour autres

Le cinq juin de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Madame Edwige LEPOT (arrivée à 19h40) Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame Marine KERDREUX, Monsieur Laurent Le LAY, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle,

Procurations : Monsieur Jean-Marie PRÉ a donné procuration à Madame Marine KERDREUX, Monsieur Bruno BONSIGNE a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET, Madame Virginie GOARDON a donné procuration à Monsieur Philippe Le JEUNE, Madame Brigitte NICOLAS a donné procuration à Monsieur Joël HÉNARD

***Date de* convocation :**
22 mai 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LE LAY

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

-Comptes Financiers uniques 2025 –adoption pour la Commune et l'ALSH
- Affectation des résultats de l'exercice 2025 (COMMUNE ET ALSH)
-Parking : pose de 6 coffrets inviolables, mise en service de 2 caméras : 1 dans la descente de Ti lokorn et l'autre dans l'aire de camping car de jour – enfouissement de câbles –autorisation de signature du devis proposé
-Nouveau contrat pour création de site internet et maintenance –autorisation de signature
-Représentants de la Commune auprès des « Plus beaux villages de France » -proposition d'un troisième suppléant.
-SDEF –proposition de pose de 2 mâts solaires route du Moellien-autorisation de signature de la convention
-Projet de travaux de sécurité routière- devis SDEF et demande de subventions auprès du département (produit des amendes de police)
- Décisions modificatives au budget communal
-Dossier Marcel FEREC –demande autorisation d'empierrement et enrobé à ses frais–avis du conseil à solliciter
-Autorisation de travaux provisoires accès propriété Le Grand –remise en état aux frais du pétitionnaire après avoir acté situation avant-après en concertation –convention éventuelle à signer
-entrée au Musée pendant son ouverture-instauration d'une gratuité pour une personne au regard de l'acquittement de l'entrée au parking
- Questions diverses –aménagement sommaire de l'aire parking handicapé au Parking St germain et au parking des bruyères-Heures éclairage public.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260605-DEL10050626LEGR-DE

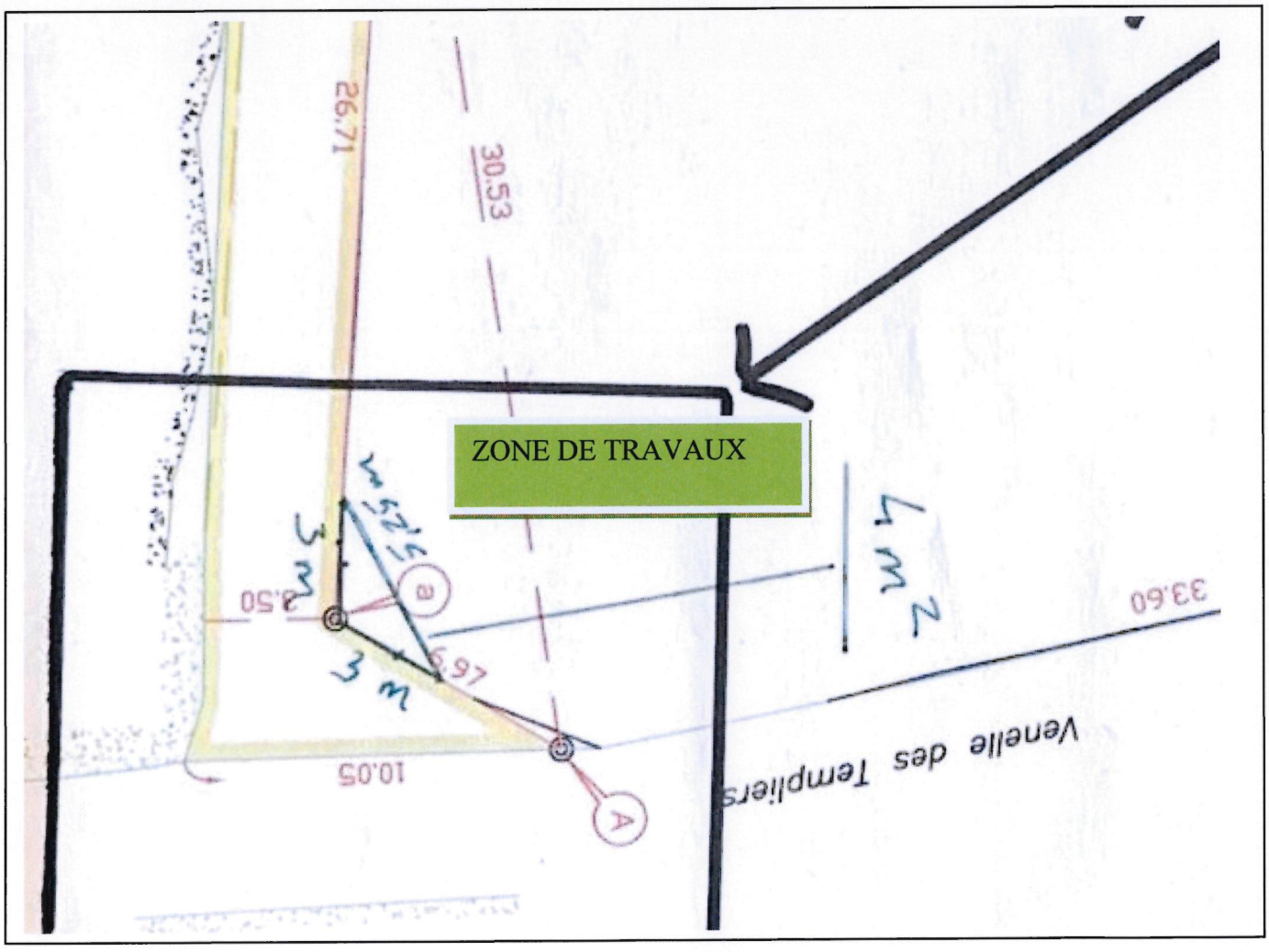
10–2026-0506-10 AUTORISATION DE TRAVAUX PROVISOIRES AU NIVEAU DE L'ACCÈS A LA PROPRIÉTÉ LE GRAND –REMISE EN ÉTAT AUX FRAIS DU PÉTITIONNAIRE APRES AVOIR ACTÉ LA SITUATION DES LIEUX AVANT –APRÈS EN CONCERTATION –CONVENTION À SIGNER

Monsieur Le Maire informe les élus que la famille LE GRAND souhaite procéder à des travaux sur ses biens
Il y a cependant un écueil pour que les camions de grand gabarit puissent y accéder.

L'accès à sa propriété se fait actuellement par une voie dont la largeur est insuffisante pour permettre le passage des véhicules nécessaires au chantier, notamment les camions de livraison de matériaux ainsi que les toupies de béton.

Le terrain longeant la voie d'accès appartient au cimetière communal. Il s'agit d'une zone enherbée bordée par une haie de lauriers. Afin de permettre un accès temporaire aux véhicules de chantier, il sollicite l'autorisation de procéder à un léger élargissement ponctuel de la voie, consistant principalement à retirer quelques arbres situés dans un angle de cette haie ainsi qu'à dégager légèrement la zone enherbée.

Il s'engage à remettre les lieux en état à l'issue du chantier, dans le respect de l'environnement existant et des attentes de la commune.
Monsieur Le Maire a adressé le plan et le courrier de demande aux élus



Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260605-DEL10050626LEGR-DE

Il propose que l'on accède à la demande après avoir acté la situation avant-après entre les parties, étant entendu que le grillage, la haie haute bocagère , le talus, et la voirie et l'ensemble des lieux seront remis en état en concertation avec la commune et que Monsieur Le Grand informe son assurance de ses travaux sur bien d'autrui . Il propose qu'une convention actant ces éléments soit établie

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Grand à opérer les travaux sous réserves des éléments évoqués et
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention qui en découle

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Travaux et Signature de convention avec Mr LE GRAND-en annexe	**15**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Thierry CAUBET

MAIRIE de LOCRONAN
29 (Sud-Finistère)